



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 104255

Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des infirmières des hôpitaux publics. Chacun connaît leur dévouement, leur disponibilité, la pénibilité de leurs tâches. Pour autant, la reconnaissance que la société leur doit n'est pas à la mesure du travail effectué, ce qui sans aucun doute explique l'insuffisance de ces personnels et les difficultés du recrutement. En outre, des primes qui leur étaient accordées, parfois certes non statutaires, sont supprimées ou diminuées. Il en est ainsi pour les infirmières des hospices civils de Lyon qui se voient privées de la prime d'heure supplémentaire de nuit, soit 3 000 euros en moins par an, des primes d'urgences, de transport, de travail intensif de nuit, tandis que la prime annuelle de service est revue à la baisse. Il souhaite connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour une juste reconnaissance du travail de nuit de ces personnels indispensables dans nos hôpitaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Alain Muet](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104255

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3299

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)